

**DÉLIBÉRATION N° 24/01-02
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 12 JANVIER 2024**

OBJET : 5^{ème} MARCHÉ POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ.

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, et le **VENDREDI 12 JANVIER 2024 à 09h51**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en première séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **04 JANVIER 2024**. Clôture de la séance à **11H45**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Il s'agit de M. Maurice GIRONCEL Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphane DIJOUX 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DE-LORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué suppléant de la commune de Cilaos / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé par M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de Saint-Leu, représenté par / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE : Néant.

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE : Néant.

ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS : M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins / M. Dominique PANAMBALOM Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose / M. André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRETARIAT DE SÉANCE : Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 18 sur 24 (16 présents et 2 représentés).

**DÉLIBÉRATION N° 24/01-02
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 12 JANVIER 2024**

OBJET : 5^{ème} MARCHÉ POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDÉLEC RÉUNION ;

Vu les Statuts révisés du SIDELEC Réunion ;

Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion ;

Vu le rapport de présentation n°24/01-02 du Président.

1 : Le réchauffement climatique : une situation avérée !

Rappel : Depuis le Sommet de la Terre de RIO en 1992, les scientifiques ne cessent d'alerter l'humanité sur les dangers du réchauffement climatique.

Trente années après le Sommet de la Terre, quelle est la situation ? Le constat est alarmant : **« Les émissions mondiales de Gaz à Effet de Serre (GES) n'ont fait qu'augmenter, d'environ 54 % depuis 1990, pour atteindre près de 60 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ en 2019 ».**

De plus, le 8 novembre 2023, l'observatoire européen Copernicus a annoncé que le mois d'octobre 2023 a été le plus chaud jamais enregistré dans le monde et que 2023 dépassera avec une « quasi-certitude » le record annuel de 2016. Cela se traduit par des sécheresses, des incendies ou encore par des ouragans aux effets dévastateurs sur la biodiversité.

Comment en est-on arrivé à cette situation ? Les scientifiques, notamment ceux du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), soulignent que ce sont les activités humaines qui ont réchauffé le climat à un niveau sans précédent depuis l'ère industrielle.

En clair, c'est notre modèle de développement assis sur les énergies fossiles qu'il faut dépasser pour sauvegarder la vie sur Terre. C'est à la lumière de cet enjeu de civilisation doublée d'une crise énergétique et dans un contexte géopolitique singulier que s'est tenue la COP 28 à Dubaï.

Sur tous les points de notre planète le réchauffement climatique est avéré et les îles, qui regorgent d'une biodiversité exceptionnelle, notamment celles des Outre-mer français, sont en première ligne.

2 : La situation dans l'Océan Indien & à la Réunion

Dans son cinquième rapport, le GIEC note que la montée des eaux n'est pas la seule menace pesant sur La Réunion. Le sud-ouest de l'océan Indien est en effet classé parmi **les zones de "risque extrême"** lié au changement climatique. La région, comme toute l'Afrique sub-saharienne ou le sous-continent indien, pourrait notamment être exposée à une profonde "insécurité alimentaire".

À la Réunion...une île vulnérable face aux dangers...

Rappel : la Réunion a battu des records de température depuis 50 ans. Depuis 2015, nous connaissons une hausse des phénomènes météorologiques et climatiques qui impactent les campagnes sucrières. La forte tempête tropicale Fakir en avril 2018 avec des drames humains ; le cyclone tropical Dumazile en mars 2018 ; le cyclone tropical intense Berguitta a causé d'importants dégâts en raison d'une très forte pluviométrie.

Tout dernièrement, avec le soutien de l'Union internationale pour la conservation de la nature une étude actualisée du Conservatoire Botanique National de Mascarin souligne que 41 % des espèces florales sont aujourd'hui menacées contre 30 % en 2010.

3 : Objectif et bilan à retenir de la COP 28 à Dubaï

Le premier objectif était de dresser le premier bilan mondial des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs climatiques fixés par l'accord de Paris de 2015 ou les États signataires se sont engagés à contenir la hausse des températures en-dessous de 2 degrés.

- *Première avancée majeure de la COP28, la concrétisation du fonds destiné à financer les "pertes et dommages" climatiques des pays vulnérables.*
- *116 pays se sont engagés à tripler la capacité des énergies renouvelables dans le monde à l'horizon 2030.*
- *L'Union européenne va contribuer à hauteur de 2.3 milliards d'euros pour soutenir une transition mondiale vers une énergie propre. À noter l'appel d'une vingtaine de pays pour tripler l'énergie nucléaire dans le monde d'ici 2050 par rapport à 2020.*

Enfin l'ONU considère que « la COP 28, conférence des Nations unies sur les changements climatiques s'est achevée sur un accord qui marque le « début de la fin » de l'ère des combustibles fossiles, en jetant les bases d'une transition rapide, juste et équitable, étayée par de fortes réductions des émissions et un financement accru ».

4 : Après la COP 28, l'urgence de poursuivre la mobilisation !

Si la crise climatique est une conséquence de l'exploitation des énergies fossiles, nous n'avons pas d'autres choix que de passer d'un modèle carboné à un modèle de développement décarboné ; gage d'un avenir durable.

Dans le cadre d'une coopération multilatérale renforcée notamment avec les îles et pays de l'Océan Indien il est de notre responsabilité d'accompagner et de promouvoir un système équilibré ; le plus décarboné possible pour sauver la biodiversité.

Aussi bien qu'à notre échelle de bassin de vie que pour le monde, cela signifie l'exigence de changer de modèle de développement pour produire durablement et consommer raisonnablement pour vivre mieux sur une planète habitable.

Il est donc urgent d'unir nos forces pour mener ce combat global, local et de tous les jours parce que « si nous n'occupons pas le climat, le climat va occuper de nous ».

Cette conclusion nous invite, sans délai, à changer de paradigme, soutenir et prendre toutes les initiatives pour lutter contre le dérèglement climatique dans le but de protéger les biens et les personnes.

C'est dans cet objectif qu'avec de nombreux autres partenaires il est proposé de reconduire « la marche réunionnaise pour le climat & la biodiversité ».

5 : La 5^{ème} édition de la marche réunionnaise pour le climat et la biodiversité

Paul Vergès a perçu le caractère central qu'allait occuper le changement climatique dans le monde. Un phénomène qu'il mettait en parallèle avec la démographie et la globalisation dérégulée dans laquelle il voyait une source de danger pour l'humanité toute entière.

Pour étudier les effets du changement climatique, Paul Vergès a fait adopter en 2001 une Loi qui élevait la lutte contre le changement climatique au rang priorité nationale, et créait un Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique.

Paul Vergès était aussi un ardent défenseur des îles. C'est pour promouvoir l'amitié et la coopération entre les peuples qu'il a proposé en 2014 une « loi pour une nouvelle politique énergétique et un codéveloppement durable et solidaire dans l'Océan Indien » pour un Océan Indien, zone de Paix !

A l'échelle de la Réunion, il avait pensé l'atténuation, l'adaptation et la réponse de notre société insulaire face aux gigantesques défis climatiques, énergétiques, alimentaires. **C'est pour continuer à mobiliser les consciences que nous coorganisons chaque année « la marche réunionnaise pour le climat et la biodiversité ».**

- **5^{ème} édition de la marche réunionnaise pour le climat & la biodiversité**

Le programme prévisionnel

Du mardi 5 mars au dimanche 10 mars 2024

Lieu : Sainte-Suzanne au Bocage

Mardi 5	Vendredi 8	Samedi 9	Di- manche 10
Conférence de presse Hommage à Paul Vergès	Plantation d'arbres Renaturation école	Village Développement Durable & Animations	5 ^{ème} édition Marche Climat 5000 participants

Ateliers – Échanges & animations diverses

Thématiques :

- **Transition énergétique du territoire**
- **Gestion des déchets**
- **Politique de l'eau**
- **Mobilité durable**

Le SIDÉLEC Réunion animera l'atelier consacré à la Transition énergétique en partenariat avec l'ADEME et les professionnels. L'expertise de l'ADEME et du SIDÉLEC Réunion permettront un échange constructif avec les participants.

Participants : État, Région Réunion, Conseil Départemental, Collectivités, EPCI, Chambres Consulaires, Université de la Réunion, Organismes de recherches, Entreprises, mouvement associatif, étudiants, écoliers, grand public, presses.

Budget prévisionnel

Participation des partenaires

- **Coût global : 200 K€**

Intitulé	Partenaires	Participation
5^{ème} Marche Climat & Biodiversité	Conseil Régional	50 K€
	Conseil Départemental	50 K€
	EPCI - Cinor	50 K€
	SIDÉLEC Réunion	20 K€
	Ville de Sainte-Suzanne	15 K€
	Organismes privés	15 K€

6 : Conclusion

« Si nou okup pas du climat, le climat va okup de nou ! »

Le SIDÉLEC est fortement mobilisé pour accompagner la Transition énergétique et écologique du territoire. Nous avons pour ambition de contribuer à faire de la Réunion une île verte. Pour y parvenir nous portons de nombreux programmes opérationnels à l'échelle de toute la Réunion.

Pour aller encore plus loin, le SIDÉLEC Réunion porte avec la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires - le projet de création d'une SEM Énergie renouvelable. L'objectif est de disposer de cet outil courant 2024.

D'une manière plus globale, nous savons que notre système énergétique reste à la fois très dépendant et carboné. C'est la même situation dans les ZNI. Cette réalité a conduit madame Agnès Panrier – Runacher, Ministre de la Transition énergétique à créer un Groupe de Travail spécifique sur l'avenir énergétique des pays et territoires d'Outre-mer.

Avec la Sénatrice de la Martinique, madame Catherine Conconne, nous pilotons ce travail qui s'inscrit dans le cadre de la future Loi de Programmation Énergie-Climat.

Nous avons un cap pour la Réunion, les pays et territoires des outre-mer :

- 100 % d'énergies renouvelables dans le mix électrique en 2030
- L'autonomie énergétique d'ici 2050 pour les ZNI.
- Viser la neutralité carbone en 2050

Nul doute que des efforts sont encore à faire pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et tendre vers la neutralité carbone en 2050...Un des leviers est de continuer à sensibiliser l'opinion public.

Cette 5^{ème} Marche s'inscrit dans une volonté de rassembler toutes les générations pour accélérer la nécessaire prise de conscience des dangers liés au réchauffement climatique. « Si nou okup pas du climat, le climat va okup de nou ! »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

LE COMITÉ SYNDICAL DÉCIDE

- **ARTICLE 1 : D'approuver** le rapport et la participation du SIDÉLEC Réunion à la 5^{ème} édition de la Marche Réunionnaise pour le Climat et la Biodiversité ;
- **ARTICLE 2 : D'approuver** l'octroi d'une subvention de 20 000 € à la ville de Sainte-Suzanne pour cet évènement annuel à maille départementale ;
- **ARTICLE 3 : De charger** Monsieur le Président du SIDELEC Réunion et son Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 4 : D'autoriser** Monsieur le Président du SIDELEC Réunion à signer tous les actes afférant à la 5^{ème} édition de la Marche Climat et Biodiversité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDÉLEC RÉUNION
Maurice GIRONCEL.



PJ : Rapport n°24/01-02